



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 24068

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des ambulanciers privés. Ceux-ci ne sont pas reconnus comme professions, mais simplement comme activité. Cela fait qu'ils ne sont rémunérés que pour les temps de transports de malades. Les temps d'attente et les trajets à vide ne sont pas pris en compte. Dans le même temps, les ambulanciers privés sont soumis à une réglementation très contraignante, tant pour l'installation que pour l'exercice de l'activité. Ils souhaitent être reconnus comme profession à part entière, ce qui leur permettrait d'être mieux rémunérés et surtout mieux considérés. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre dans ce domaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24068

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er septembre 2003, page 6787